FRC 15784

CONVENTION NATIONALE.

Case FRC 15609

DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

PAR

JEAN-MARIE CALÉS,

Député de la Haute-Garonne.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CES mots, *instruction publique*, renferment tant d'objets, préſentent tant d'intérêt au philoſophe & au légiſlateur, qu'il n'eſt pas étonnant que j'aie encore conçu des idées relatives qui paroiſſent dignes de vous être préſentées, quoiqu'il ſemble que les orateurs qui m'ont précédé aient tout dit pour *l'agrément* & pour l'utilité.

Vous conviendrez, citoyens, que tous les projets qu'on vous a préſentés juſqu'ici n'ont de rapport qu'à une partie de l'humanité, & qu'il ſemble que la claſſe

THE NEWBERRY LIBRARY

la plus intéreſſante de la ſociété n'ait pas encore mérité de fixer l'attention du légiſlateur. Oui, toujours occupés des hommes, je n'entends jamais parler des femmes : à peine le comité a-t-il daigné faire mention des inſtitutrices, & vos orateurs ont gardé là-deſſus le plus profond ſilence.

Cependant cette partie du genre humain mérite, exige qu'on ſoigne ſon éducation : l'enfance de l'homme lui eſt entièrement livrée ; elle commence à ſemer dans ſon eſprit ſes vertus & ſes préjugés : ſes appas ſéducteurs font incliner l'adoleſcence vers la vertu ou vers le vice ; & la douceur ou la bizarrerie de ſon caractère fait le bonheur de ou le tourment du reſte de notre vie : il eſt enfin certain qu'enfans adoleſcens, hommes formés, vieillards, nous ſommes entraînés, maîtriſés par les penchants des femmes ; il eſt certain qu'elles influent ſur nos vices & ſur nos vertus.

Quel intérêt leur éducation n'offre-t-elle pas au légiſlateur qui veut réformer l'eſpèce humaine ; qu'elles craintes ne doit-il pas avoir, quand il ſonge à détruire d'antiques préjugés, s'il réfléchit que les premières impreſſions communiquées à l'ame s'y gravent de manière à y laiſſer des traces que l'éducation la plus recherchée n'efface preſque jamais ? combien n'a-t-on pas vu de ſavans, d'eſprits forts, de philoſophes, *d'athées*, ſi l'on veut, qui, perdant avec la vigueur de l'âge les conſéquences de leurs méditations, ont été livrés dans leur vieilleſſe aux vaines terreurs, aux croyances erronnées des *eſprits* & des *revenans*, chimères dont leurs nourrices avoient effrayé les cinq à ſix premières années de leur vie ? Quelles craintes, dis-je, ne doit-il pas concevoir le légiſlateur qui veut réformer les mœurs, ſi n'ayant pas ſongé à l'éducation des femmes, il s'apperçoit qu'elles peuvent rendre inutile l'inſtruction qu'on auroit donnée aux hommes ?

Soit que vous l'obſerviez ſous ce rapport, ſoit par l'intérêt que nous avons tous de prendre ou de donner à des républicains des compagnes dignes de leurs vertus, vous ne négligerez pas l'éducation de cette partie trop intéreſſante de notre eſpèce.

Il ne faut pas ſans doute faire pour elles toutes les dépenſes & tous les apprêts qu'exige l'éducation des hommes, non que je penſe que ce ſexe eſt inférieur au nôtre, non que je croye qu'il eſt moins inféreſſant, mais parce que je ſuis convaincu que né pour réunir les graces aux vertus, il eſt plus aiſé, plus facile de les faire éclore dans les cœurs qui en portent le germe preſque tout développé, que de les planter, pour ainſi dire de force, dans celui de l'homme, à qui la nature ſemble avoir formé l'ame & le corps plutôt pour les travaux pénibles que pour les vertus paiſibles & ſociales. L'expérience nous apprend en effet, chaque jour, que la fille d'un villageois paſſe à peine ſix mois dans une maiſon d'éducation, qu'elle rapporte dans la ſociété cette élocution aiſée, ces manières faciles qui tiennent toujours à des perceptions claires & exactes, & que ſes connoiſſances relatives aux uſages ordinaires de la ſociété ſurpaſſent ſouvent celles de l'homme qui a pâli ſur les livres; tandis qu'un jeune homme, après dix ans d'étude, n'a que des idées imparfaites toujours au-deſſus ou au-deſſous du vrai.

L'intérêt qu'inſpirent les femmes par elles-mêmes, leur influence ſur les penchans des hommes, la néceſſité & la facilité de détruire en elles les préjugés que leurs parens, leur ſociété, & dans ce temps-ci ſur-tout, les conſeils perfides & pernicieux des prêtres leur ont donnés, doivent engager le légiſlateur à s'occuper ſérieuſement de cette partie de l'inſtruction publique.

Je sais que votre comité vous propose des *institutrices*; s'il eût donné à cette idée tout le développement qu'elle comporte, il m'auroit engagé à garder encore le silence; mais s'il n'a dessein, comme il paroît, de ne donner aux jeunes filles que des institutrices semblables à ces régentes connues dans nos villages, il me prouve qu'il n'a pas réfléchi sur cette partie de son travail, ou qu'il n'en a pas senti l'importance.

Remarquez, citoyens: les villes fourmilloient de maisons religieuses, où l'on recevoit des jeunes filles pour y former leur éducation; ces maisons n'étoient pas rares dans la campagne: on rencontroit par-tout des congrégations séculières, des maîtresses de pension, & par-tout le nombre de places étoit insuffisant pour contenir les pensionnaires qu'on leur offroit: la révolution a détruit ces asyles, je suis loin de les regretter: Je sais qu'indépendamment des victimes que ces tombeaux arrachoient aux plus doux liens de la société, c'étoit souvent dans ces retraites, où l'innocence alloit échanger les vertus puisées dans le sein d'une mère contre les vices qui détruisent tout, jusques aux charmes de la nature & aux germes de la vie; mais je sais que sous un autre rapport on ne peut que gémir qu'on n'ait pas encore songé à établir pour les jeunes filles des maisons d'éducation, qui, en présentant les avantages des couvens à cet égard, fussent exemptes de leurs vices & de leurs dangers.

J'ai fréquemment ouï dire que la meilleure éducation pour une jeune fille étoit celle qu'elle puisoit auprès de sa mère: cela peut être vrai. Quand la mère en a une elle-même, qui lui a donné des mœurs & des vertus, elle est alors pour sa fille un livre perpétuellement ouvert, dans lequel elle apprend ses devoirs & corrige ses vices; une longue

habitude la rend semblable à son modèle : alors ce seroit un crime de l'en écarter.

Mais toutes les mères peuvent-elles être offertes pour exemple ? Les inclinations perverses des caractères, les effets honteux des passions, les vices d'une éducation mal faite ne portent-ils pas le désordre & le désespoir dans la plupart des ménages ? Eh ! quel est le père qui, gémissant sur les erreurs de sa femme, voudroit associer son gendre à ses malheurs, en permettant que sa jeune fille puisât dans les actions de sa mère un plan de conduite propre à faire de son époux un être aussi malheureux que lui ? D'ailleurs, sans être livrée au vice, plus d'une mère manque des connoissances nécessaires à ses obligations, parce que le peu de goût ou de fortune de ses auteurs n'a pas permis qu'on soignât sa jeunesse..... quelquefois la mort enlève une mère qui laisse sa fille au berceau, &, outre ceux-là, mille cas différens forcent un père à recourir à des soins étrangers, pour soigner la vertu naissante de sa fille : & n'y eût-il que l'avantage de donner une éducation uniforme & mieux soignée qu'on ne l'a fait jusqu'ici à ce sexe intéressant, il faudroit encore établir des institutions pour lui.

Ces institutions, pour être toujours utiles & jamais dangereuses, ne doivent ressembler en rien aux anciens couvens : elles ne doivent être ni des congrégations religieuses, ni des prisons désespérantes, où les enfans ayent perpétuellement devant les yeux ou les actes du *fanatisme*, ou les effets du *repentir*.

Les filles doivent y être reçues fort jeunes, & n'y être reçues que jeunes ; elles doivent en sortir aussitôt que leurs vertus sont formées & avant que les passions, par leur développement, les portent à contracter des vices.

Ces maisons d'éducation doivent être confiées à des citoyennes connues par leurs vertus, leurs talens & leur amour pour les lois de l'état.

Mais si ces maisons doivent différer en quelque chose des anciens couvens, c'est sur-tout par le plan d'éducation qu'on y exécutera. Dès que l'état admet toutes les religions, il est de principe qu'on ne doit y en enseigner aucune ; mais il faut aussi écarter de l'éducation des jeunes républicaines tout ce qui peut les porter à la frivolité, au luxe, à la paresse, au vice, par conséquent l'art des toilettes doit disparoître, l'affèterie recherchée des cours, faire place à la propreté décente ; la femme d'un républicain, orgueilleuse des charmes que son sexe a reçus des mains du créateur, ne doit avoir recours à l'art que dans ses infirmités.

Qu'on enseigne donc aux jeunes filles à être utiles, qu'on dirige vers ce but leur tendresse & leur intelligence naturelle ; que tous les ouvrages qui doivent s'exécuter dans un ménage soient du ressort de leur éducation ; que tous ceux qui peuvent tenir lieu de fortune soient enseignés à la fille du riche comme à celle du pauvre : ces secours aideront aux unes à échapper à la corruption, qui s'aide trop souvent de la misère, & feront mépriser aux autres les revers de fortune qui pourront leur ôter leurs biens & non leurs talens ; qu'on écarte enfin toute frivolité, qu'on appelle auprès d'elles tout ce qui peut être utile.

Lorsque les lois que vous méditez sur les successions auront divisé les fortunes, que chaque citoyen ne sera riche que de sa vertu & de sa frugalité, que ferez-vous alors de ces demoiselles dispendieuses qu'on a appelées du *bel air*, du *bon ton*, qui ne savent qu'embaumer leurs cheveux, placer élégament des couleurs, une mouche, arranger artistement les plis flot-

tans de leurs habits ? « Fuyez ma retraite, leur diroit » le jeune républicain : vos parfums me soulèvent le » cœur ; les riches étoffes qui vous couvrent valent » plus que ma récolte ; & ces suivantes qui ne vous » abandonnent point, m'ôtent la fantaisie d'épouser » une femme qui m'obligeroit à en nourrir cinq à six » qu'elle confond dans son inutilité. »

Formez donc pour ce citoyen vertueux une épouse qui l'aide dans ses travaux & qui ne dilapide point sa fortune. Je me plais à penser que la femme de Curius alloit aux champs porter le dîner à son mari, & je pleure sur l'inutilité dangereuse de cette dame parfumée, qui a perdu sa jeunesse à flétrir les dons qu'elle reçut de la nature, & passe sa vieillesse à couvrir les taches & à effacer les rides de son visage.

D'ailleurs, je dois vous prévenir, citoyens, que mon dessein n'est pas de vous engager à rendre ces maisons aussi communes qu'on pourroit d'abord le penser, ni de vous empêcher d'établir des institutrices dans les paroisses ; mais je veux seulement que le nombre de ces maisons soit suffisant pour suppléer au défaut des pensionnats des couvens. On m'objectera que la fille du laboureur ne pourra pas y être élevée : je répondrai que celles qui seront au voisinage iront y recevoir l'éducation commune, & celles qui seront au loin auront une institutrice. Et qu'on remarque ici, que ce n'est point précisément la femme laborieuse qui habite & cultive les champs, qui a besoin d'une éducation très-soignée : son assiduité au travail l'éloigne du vice ; l'épuisement de ses forces la rend propre à la vertu : & d'ordinaire, la modestie, la bonté du cœur, les sentimens de mère, l'attachement qui convient à une épouse, toutes les vertus qui doivent enfin décorer ce sexe, semblent, chez la femme du

laboureur, être, comme sa santé, le fruit de son travail & de sa sobriété.

On aura sans doute beaucoup fait pour la République, quand on aura donné aux femmes une éducation physique conforme aux principes qui conviennent à un peuple libre & vertueux; mais cette partie de l'éducation n'est pas tout: si on ne donnoit les mêmes soins à leur éducation morale, les vices & les préjugés renverseroient bientôt l'ouvrage de la raison & du bon sens, & nos peines seroient perdues. Cette éducation morale si essentielle, est encore plus différente de l'éducation actuelle, que la partie dont j'ai déja parlé: c'est ici où l'œil de la réforme découvre un espace immense qui n'a point encore été parcouru: je dirai plus, c'est une terre étrangère sur laquelle personne n'a encore mis le pied.

Je sais qu'une fille doit être modeste, décente, retenue; je sais qu'on a pris mille moyens au sortir de l'enfance pour entretenir ou pour donner ces vertus à ce sexe; mais ces moyens, quels sont-ils? le mensonge, l'erreur, l'ignorance; & quand ces vices n'ont pu alimenter les vertus dont nous parlons, on a eu recours aux menaces, aux châtimens qu'on prodigue aux esclaves, souvent à des prisons plus rigoureuses que celles qu'on destine au crime.

Quel a été de tous les temps l'effet de cette maladresse qui mettoit sans cesse l'esprit en lutte avec le cœur, l'éducation avec la nature? Les jeunes filles qui ont reconnu qu'on les trompoit, ont obéi en public aux principes prescrits par l'éducation, & ont cédé en cachette aux lois de la nature, de même que les sujets des tyrans violent leurs lois toutes les fois que l'espérance de l'impunité leur est offerte par les circonstances; & au lieu de la vertu, on n'a eu que ses apparences, qui ont favorisé le vice en le

déguisant, en ne permettant pas même de le soupçonner.

Législateurs, il faut détruire ce vice moral qui porte dans la société une grande partie des désordres qui l'affligent, il faut que l'éducation des femmes soit dorénavant; comme notre politique, fondée sur les lois éternelles de la raison & de la vérité; par conséquent on ne peindra plus aux jeunes filles les penchans de la nature avec les couleurs du crime, ni sous des formes hideuses & rebutantes.

On ne consumera point le temps précieux de la jeunesse à leur faire abhorrer des penchans qui doivent bientôt faire l'objet de leurs plaisirs, de leur bonheur, & devenir la base de leur devoir: on laissera tout simplement développer dans leur jeune cœur les affections qui doivent le rendre précieux; on modérera une effervescence précoce par des peintures délicates mais vraies des avantages de la vertu; on mettra entre leurs mains des ouvrages qui leur donnent les sentimens de modestie & de retenue qui conviennent à une jeune fille, par le desir de devenir des épouses chéries ou des mères tendres & sensibles.

Tout autre moyen seroit infructueux. Une trop longue expérience en est une preuve aussi complète qu'affligeante.

Je me contente, citoyens, de vous donner ces apperçus, pour vous faire entrevoir la vérité dans une matière toute neuve; car s'il falloit vous développer en entier les principes de l'éducation morale des femmes, & entrer dans les détails qu'exigeroient les moyens de les mettre en pratique, il faudroit un ouvrage, & non un discours: car, j'ose le dire, l'éducation morale actuelle des femmes est, comme

leurs corps, sujète à six cents infirmités qui lui sont particulières.

J'invite les philosophes à méditer sur un objet aussi nouveau qu'intéressant, & à porter la lumière dans ce chaos ténébreux qui sert de refuge à mille infortunes qui font de l'univers un séjour d'amertume & de désespoir, & je me borne à vous présenter un projet de décret qui, sans doute, ne renferme pas tout, mais il est le recueil de mes idées, & la patrie n'en exige pas d'avantage du législateur.

ARTICLE PREMIER.

Il sera formé, dans chaque district de la République, une maison d'éducation pour les jeunes filles.

II.

Cette maison sera saine & commode; les appartemens à coucher & les salles d'instruction seront ouvertes au nord & au midi, de manière à pouvoir renouveler l'air avec facilité. Les élèves n'habiteront jamais le rez-de-chaussée, s'il n'est reconnu à l'abri de toute humidité.

III.

Elles seront reçues dans ces maisons depuis l'âge de huit ans jusqu'à l'âge de douze.

IV.

On les habillera toutes des mêmes étoffes de la même couleur, & leur habillement sera dans la forme la plus commune.

V.

On leur apprendra à lire, écrire, parler français & à compter, dans la première année.

V I.

Outre ces connoiſſances, dès l'âge de neuf à dix ans on formera les jeunes filles à tous les ouvrages qui conviennent à une mère-de-famille. On les occupera d'abord de la couture, &, à proportion de leurs progrès, on les pouſſera juſqu'à ſavoir faire leurs habits.

V I I.

Chaque individu, âgé de dix à douze ans, ſera, deux jours de la ſemaine, exercé aux différens ouvrages de blanchiſſage, comme leſſives, ſavonnades, &c. Pendant deux autres jours, il travaillera à la cuiſine, & le reſte de la ſemaine à telle filature à laquelle ſon goût ou ſon aptitude le rendront propre.

V I I I.

Chaque année, on fera un examen de la capacité des élèves. Celles qui auront acquis les connoiſſances pour préſider à un ménage, ſeront renvoyées dans leur maiſon paternelle, & jamais on ne les gardera dans la maiſon commune au-delà de leur quinzième année.

I X.

Les frais relatifs à la conſtruction ſeront à la charge du tréſor public; ceux de premier établiſſement, à

81

celle du district, & les assemblées administratives fixeront, tous les ans, le prix de la pension, d'après celui des denrées, & il sera déterminé un *maximum* qu'on ne pourra dépasser. Ce taux sera modéré, &, s'il ne suffit pas pour salarier les maîtresses & pour les autres dépenses de la maison, l'état fournira ce qui sera jugé nécessaire.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.